

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des visites

- De 10h30 à 20h00

Contact

- Vous pouvez nous joindre à tout moment pour prendre des nouvelles et/ou parler à un résident, cependant les horaires les plus indiqués sont le matin dès 09h00 ainsi que l'après-midi.

Linge

- Le linge est marqué et entretenu par un service de lingerie. Vous pouvez cependant, si vous le souhaitez, prendre soin du linge fragile de votre proche.

Organisation de la vie dans le service

- Vous pouvez nous joindre à tout moment pour prendre des nouvelles et/ou parler à un résident, cependant les horaires les plus indiqués sont le matin dès 09h00 ainsi que l'après-midi.

Organisation de la vie dans le service

08:00 – 09:30 Petit-déjeuner et toilette

09:30 – 11:00 Animation proposée dans le service ou au local d'animation (planification hebdomadaire affichée dans le service)

11:20 – 12:30 Dîner

12:30 – 14:00 Temps de repos

14:00 – 17:15 Animation, visites, groupes de rencontre, temps libre...

17:15 – 18:30 Souper

dès 18:30 Télévision, coucher

HÔPITAL DU JURA

Chemin de l'Hôpital 9
2900 PORRENTROY
ICUS* UVP: 032 465 67 93



RÉSIDENCE LA PROMENADE

Rue de l'Hôpital 58
2800 DELÉMONT
ICUS* UVP: 032 421 57 20



HÔPITAL DU JURA

Rue de l'Hôpital 11
2350 SAIGNELÉGIER
ICUS* UVP: 032 952 15 01



*ICUS: infirmière-cheffe
d'unité de soins

Hôpital
du Jura
Nous pour vous!

Service social
de l'hôpital du Jura
032 465 69 00

Porrentruy
Saignelégier
Delémont



Unités de Vie Psycho- gériatriques (UVP)

« Dis-moi, c'est normal que
je ne sois pas normal ? »

Un résident de l'UVP

Hôpital
du Jura
Nous pour vous!

UNITÉS DE VIE PSYCHOGÉRIATRIQUES (UVP)

Il en existe trois au sein de l'Hôpital du Jura :

- à **Porrentruy** sur le site de l'hôpital
- à **Saignelégier** sur le site de l'hôpital
- à **Delémont** à la Résidence la Promenade

Ce sont des structures sécurisées : l'entrée est libre, mais il faut une clé pour sortir. Portes et fenêtres sont verrouillées pour assurer la sécurité des résidents.

Les personnes accueillies sont appelées résidents et sont âgées, sauf exception, d'au moins 65 ans.

Elles peuvent présenter les troubles suivants :

- Une dégradation des facultés mentales
- Une perte d'autonomie dans les activités courantes de la vie quotidienne
- Des comportements inadaptés à la prise en charge en EMS

Un déménagement dans une de ces unités est toujours un moment difficile pour le résident et ses proches.

Pour essayer de vous aider à mieux vivre cette situation, médecin et équipe soignante se tiennent à votre disposition pour vous écouter et vous soutenir.

Admission

Les admissions se font sur ordre médical en concertation avec la famille ou le répondant.

**Hôpital
du Jura**
Nous pour vous !



Les missions de l'UVP

- Accueillir les résidents dans un cadre de confort et de sécurité
- Maintenir leurs acquis
- Prodiguier des soins individualisés
- Favoriser et développer le lien entre les résidents, leurs proches et l'équipe soignante
- Les accompagner dans la dernière étape de leur vie

Les missions de l'UVP

L'UVP est un lieu de vie. Les résidents peuvent y demeurer de nombreuses années.

La durée du séjour dépend de la persistance des comportements inadaptés. Une intégration dans une autre structure, type home pour personnes âgées, peut être envisagée suivant l'évolution de l'état de santé du résident.

Afin de répondre aux besoins et attentes des résidents, la prise en charge est multidisciplinaire.

H^{JU}



Les professionnels que vous rencontrerez

Un médecin-chef, une équipe soignante

- une infirmière-chef de unité de soins
- des infirmières
- des assistantes en soins et santé communautaire (ASSC)
- des aides-soignantes
- des élèves et stagiaires

Une équipe pluridisciplinaire dans les unités chroniques

- Service d'animation
- Psychologue (Saignelégier, sur ordre médical)
- Musicothérapeute (Porrentruy, sur ordre médical)
- Physiothérapeute (sur ordre médical)
- Ergothérapeute (sur ordre médical)
- Diététicienne (sur ordre médical)
- Service d'aumônerie

Un service de coiffure et de pédicure peut être sollicité. Les rendez-vous seront pris par l'unité de soins.